

## 38 000 signes espaces comprises

### Le « détail » Segaller

#### Plouénan-Auschwitz

La publication des quelques documents qui suivent n'a aucune prétention historique. Les traces qu'ont laissées Benjamin et Ella Segaller, arrêtés dans le Finistère en 1942 par les gendarmes, transférés à Rennes puis au camp de Drancy, avant d'être déportés et assassinés à Auschwitz-Birkenau, sont infimes<sup>1</sup>. Le couple Segaller avait trouvé refuge à Plouénan, où son arrestation semble avoir indigné la population et incité le maire à écrire au préfet du département. Segaller (Benjamin), né le 22 janvier 1882 à Piatra Neamt (Roumanie), décédé le 9 novembre 1942 à Auschwitz-Birkenau (Pologne) aurait été dentiste à Viroflay. Segaller (Ella), née Zylberstajn le 27 septembre 1895 à Łódź (Pologne russe), décédée le 9 novembre 1942 à Auschwitz-Birkenau (Pologne) est une amie proche de Lola Prusac, née la même année. Elles ont été condisciples d'un lycée polonais de jeunes filles, dont l'album photographique de promotion, malheureusement démunie de la moindre information écrite ou imprimée, nous livre des portraits superbes du corps professoral et des élèves, parmi lesquelles mon oncle, Pierre Paulhan, m'a montré Lola et Ella, qui se suivent.

C'est peut-être ma mort prochaine qui me donne le sentiment d'une urgence, à un moment de notre histoire où des « influenceurs » mettent en question l'existence des camps d'extermination pendant la Seconde Guerre mondiale. J'avais proposé ces pages il y a longtemps à une revue, qui ne m'a jamais répondu. Je reviens à la charge, toute colère bue. Les Segaller n'avaient pas d'enfants, et, sans les avoir jamais connus, je suis peut-être le dernier ou l'avant-dernier à savoir qu'ils ont existé. Encore que... le site Internet Wikipedia de Plouénan signale leur arrestation<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir Serge Klarsfeld, *Notices des convois du Mémorial de la Déportation des Juifs de France* (1978), mises à jour par Jean-Pierre Stroweis, <https://stevemorse.org/france/cv/Notices.pdf#page=137>; *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France* ; JORF n° 0180 du 03 / 08 / 2017, <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=DG14lpJheDIsp6mfH8g6du2RUY4mtQywUBZO-7ZRgKo> Un million de juifs environ ont péri à Birkenau.

<sup>2</sup> « En 1942 une rafle des Juifs se déroula à Plouénan : Benjamin Ségaller et sa femme Ella durent quitter leur petite maison de Kerléverien, au sud-est du bourg, emmenés vers le camp de concentration d'Auschwitz "via" le camp de Drancy par les gendarmes locaux en abandonnant tout derrière eux. Ils auraient pu passer en Angleterre grâce à des amitiés léonardes, mais ils refusèrent pour ne pas abandonner leur chien. La même année vit l'arrestation et la déportation du locataire du château qui avait hébergé des aviateurs. » Article « Plouénan » dans le Wikipedia francophone <https://fr.wikipedia.org/wiki/Plou%C3%A9nan>, consulté le 21 janvier 2025.

Petit-neveu de Lola Prusac, sœur d'une grand-mère que je n'ai pas connue non plus puisqu'elle est morte l'année de ma naissance au loin, en 1951, j'ai hérité d'elle quelques meubles en 1985, parmi lesquels un secrétaire ancien, le seul meuble du passé que j'ai tenu à garder. J'ai bien connu ma grand-tante, pour laquelle j'éprouvais de l'affection et de l'admiration : elle nous invitait régulièrement dans un autre « pays » que le Quartier Latin des années soixante-soixante-dix, tout près des Champs-Élysées et de sa maison de haute couture, fondée en 1936, rue du Faubourg Saint-Honoré. J'étais bien trop jeune pour apprécier le talent et l'importance de la personne, mais appréciais sa gentillesse, l'exotisme des repas (langue de bœuf cuisinée par une cuisinière au tablier blanc amidonné, épouse d'un garde républicain qui surveillait les chasses présidentielles de Rambouillet, napperons, nappe damassée, argenterie massive et étincelante, assemblée composée à moitié de parents et d'anciennes amies polonaises, russes, anglaises, et même françaises, passant sans cesse d'une langue à l'autre), les tableaux précieux dont je croyais qu'ils représentaient des ancêtres, la petite rotonde où l'on dînait. Avant le retour au salon, où une peau de zèbre ornait un immense canapé, sur un bras duquel mon grand-oncle, le professeur de biologie à la Sorbonne Robert Lévy, chassé de son poste à l'École normale supérieure et de ses fonctions universitaires le 21 décembre 1940, réintégré le 4 octobre 1944<sup>3</sup>, aimait à s'asseoir, « en garçon », à la fois attentif à la conversation, aimable, et un peu lointain. Cet univers ne me paraissait pas plus étrange que celui dans lequel je vivais entre la rue des Arènes et l'école de la rue Rollin, alors populaire ou en tout cas très mélangée, ou les petites classes du lycée Henri IV, même s'il m'apparaissait très différent. J'ai appris beaucoup plus tard que « Tante Lola » avait racheté tout ce décor après son retour à Paris, car son appartement avait été pillé sous l'Occupation. De ce temps, elle ne m'a jamais parlé, sauf par de très rares allusions.

J'ai mûri (un peu), elle a vieilli (un peu, avec une belle énergie) et je l'ai rencontrée à plusieurs reprises seul ou avec mon oncle Pierre, qui l'emmenait souvent au cinéma le dimanche soir, dans de superbes salles à grand écran, rideau à festons, ouvreuses distinguées et balcon, des Champs-Élysées. À balcon, parce que le dimanche soir, il y avait peu de monde pour la dernière séance et que l'on pouvait lui répéter un peu fort les principales répliques du film ; il arrivait qu'elle contestât le sens de l'action qui se déroulait sur l'écran. Je l'ai aussi accompagnée à plusieurs premières de théâtre ; je l'ai entendue, lors du cocktail suivant la représentation de *Comptoir sur la baie d'Hudson* (qui m'avait semblé assez barbant et trop intelligent) dire à son amie Silvia Monfort : « *J'aurais tant aimé comprendre !* » Enfin, elle est venue nous voir en Pennsylvanie, lors d'un dernier grand tour de l'Amérique du Nord qu'elle s'offrait, voulant revoir des amis très chers au Canada, revenir aussi sur des lieux qu'elle avait connus dans sa jeunesse

---

<sup>3</sup> Il a une carte d'identité, portant la mention JUIF le 1<sup>er</sup> mai 1943, et une autre, datée du 8 avril 1943, sur laquelle il est « représentant », sous le nom de Robert Lafarge, toujours domicilié à Saint-Tropez, à deux adresses différentes.

et qui avaient gardé pour elle l'éclat du moderne, tel un vieil hôtel de Buffalo, très décati, transformé en appartements meublés, dont le grand hall, obscur et poussiéreux, ne lui avait arraché aucun soupir de regret.

Absent lors de la réception donnée par la Fédération de la Haute Couture française en hommage à Lola Prusac pour la remise de sa Légion d'honneur, j'avais lu avec attention les discours échangés et avais enfin compris l'importance artistique de la personne. Une exposition au Musée de l'histoire de l'Immigration devait lui rendre hommage en 2015, Fashion Mix<sup>4</sup>. Je comprenais mieux aussi pourquoi un jour, sans la moindre volonté de m'offenser et avec gentillesse, humour, elle m'avait reproché, comme sur une scène de théâtre, d'être si mal habillé, à moi qui étais convaincu qu'un costume de velours vert, une cravate jaune éclatante, me rendaient élégant... Cela sur le quai de la station de métro Strasbourg-Saint-Denis, qui n'en perdait pas une miette mais souffrait un peu pour moi, du moins voulais-je le croire.

Je reviens au secrétaire, que je chérissais et dont j'étais fier, un peu comme si ma tante m'avait légué un peu de son élégance et de son bon goût. Nous étions longtemps avant qu'Internet bousculât le vieux monde et j'aimais à écrire des lettres sur son plateau, qui, en se refermant, cachait aussi un léger fouillis réprouvé par ma femme. Vint pour nous la première séparation d'avec notre fille, partie avec son école pour une classe de mer en Bretagne (à moins que ce ne fût pour un séjour d'étude des loups cévenols, je ne me souviens plus très bien). J'étais chargé de lui envoyer chaque jour une lettre et m'acquittais au mieux de ma tâche. Un jour, je me suis trouvé sans inspiration aucune et machinalement frottai ma main contre l'une des pièces de bois du meuble, qui, soudain, glissa et laissa apparaître une cachette, où se trouvaient les lettres que vous allez lire, avec du tabac, une correspondance avec un doctorant américain reçu à Paris par mon grand-oncle, une trousse de plastique autrefois transparent, proche de la décomposition, de ces magnifiques crayons à mine américains, non taillés, terminés par une gomme enserrée dans un petit rouleau de métal doré, du tabac à priser emballé dans un journal tunisien. Je remis le tout dans la cachette, archéologue illégitime qui avait ouvert par erreur un tombeau sacré, dont je ne pouvais comprendre toutes les pièces.

Beaucoup de digressions, oui, alors que ni ma grand-tante, ni moi-même à plus forte raison, ne sommes au centre de cette histoire. Mais l'Histoire est aussi faite de ces parcours sinueux. Pour moi, la principale leçon ou plutôt la principale souffrance que je retire de ces lettres de Drancy est de savoir que c'est la

---

<sup>4</sup><https://www.histoire-immigration.fr/programmation/expositions/exposition-fashion-mix>. Le musée des Tissus et des Arts décoratifs vient de rendre hommage à l'une de ses créations de robe, « Femme fatale » (1972-1973), à laquelle Marion Falaise, responsable des collections, a consacré une notice : *60 ANS DE COLLECTIONS - LES TRÉSORS DU MUSÉE DES TISSUS ET DES ARTS DÉCORATIFS DE LYON*, Lienart Editions, 2024, p. 324-325.

gendarmerie française aux ordres de Vichy qui a fait le sale travail, de Plouéan à Drancy, réagissant sans doute à une dénonciation. Oh non ! Hausserez-vous les épaules. Ce n'est pas une découverte, il y a longtemps que... En effet. Mais entre la connaissance d'un fait et l'émotion qu'il peut susciter en vous brutalement, il y a un monde. Enfant, je me promenais assez librement dans Paris, parfois fort loin de chez moi. Les policiers étaient très présents aux carrefours, dans les lieux les plus animés, près des écoles et ma mère m'avait dit que je pouvais toujours m'adresser à ces « gardiens de la paix », que ces hommes en uniforme étaient d'abord là pour me protéger et me venir en aide. Tristesse de ne plus croire aveuglément à cette belle histoire. L'autorité n'est pas au-dessus de tout soupçon.

Et ces lettres ? J'ai seulement gardé les lettres, de peur que leur encre ne pâlis trop et que bientôt elles ne soient plus lisibles. Les voici. Elles se passent de trop de commentaires.

Jean-Kely Paulhan, janvier 2025

- Carte postale ouverte et préaffranchie, envoyée de Plouéan, Finistère, le 25 septembre 1942, à Madame L. Prusac, 20 rue Saint-Esprit, Saint-Tropez, Var<sup>5</sup>.

25 sept. [1942]

*Mes très chers – Reçu la carte de [?] du 13 ainsi que la petite caisse [?], qui est très bien en elle-même, mais ne peut pas servir. Elle est trop grande pour l'envoyer directement pour la gare, nous n'avons pas de quoi la remplir; à cette saison il n'y a presque plus d'œufs. Je la garde pour des temps meilleurs. J'ai reçu le mandat de Nadine ainsi que le sac, qui n'est pas trop mal du tout. Il me servira plus tard pour les beaux jours. Merci beaucoup, c'est encore [?], il traînait 20 ans dans le grenier. On t'a expédié il y a quelques jours un colis agricole<sup>6</sup>, espérons qu'il arrivera vite et en bon état. [?] a mis du fil de fer, pour consolider la caisse, mais c'est son dernier et pour les suivants il faudra les faire voyager tels que – Ne pourrais-tu pas retourner les clous et les fils de fer ? Ce colis contient des artichauts, des betteraves*

---

<sup>5</sup> Adresse différente de celle de mon grand-oncle à Saint-Tropez. Lola a obtenu le 19 mars 1943 une carte d'identité du commissariat de Saint-Tropez à cette adresse où elle est signalée comme « résidant actuellement » dans la localité. Sa date de naissance est maintenant le 18 janvier 1900. Le 22 mai 1944, elle se fait délivrer un acte de naissance comme fille de Maurice (employé) et Granget Isabelle, par la mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris où elle serait née.

<sup>6</sup> « Le système du « colis familial » est adopté le 13 octobre 1941, à l'initiative du secrétaire d'État au Ravitaillement Paul Charbin. Un arrêté sur la circulation des denrées destinées à la consommation familiale permet pour les producteurs d'expédier librement des produits au moyen de colis à des membres de leur famille (limité à 50 kilos et dont la composition fait l'objet de réglementations précises). Le colis familial connaît un vif succès et constitue un appoint alimentaire important pour les citadins. Pour la seule année 1942 et sur l'ensemble du territoire, 13 547 000 colis sont expédiés [...]. » Détournements et vols de colis sont nombreux. Grenard, Fabrice. « Quelles passerelles entre les différentes illégalités à caractère économique et la Résistance dans la France occupée ? L'exemple du marché noir entre 1940 et 1944 ». *Vivre sous l'occupation : illégalités, collaborations et résistance*, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2024, <https://doi.org/10.4000/books.irhis.8261>.

rouges, des [?], 18 œufs, une boîte de [?] et un paquet de chez Auguste. Le tout représente la valeur de 480 fr: Il me reste donc encore 80 fr: à toi. Si tu en veux d'autres écris de suite, il est de plus en plus difficile de trouver même ici de quoi composer un colis à peu près complet, il faut faire des kilomètres et des [?]. Dieu merci rien de nouveau chez nous [vous ?], Denise m'écrit qu'elle espère [te voir ?] et ton mari ??? C'est peut-être une brave fille, mais dieu, quelle bêtise. Sala m'écrit assez souvent, est-ce que cela marche avec [?]. [?] tendres baisers de nous deux. Ella

- Lettre non datée sans enveloppe associée, de format 13,5 cm par 19,5 cm

*Mes chers amis*

Voilà aujourd'hui 3 semaines depuis qu'on nous a arrachés de chez nous et 15 jours depuis que nous sommes ici, on vient de nous informer que pour le moment il n'y a pas de déportation ainsi nous aurons peut-être la chance de rester un certain temps ici. Nous pensons tout le temps à vous et à nos chers petits<sup>7</sup>, que nous sommes heureux de savoir en bonnes mains. J'espère qu'ils ne vous donnent pas trop de mal, ni à vous ni aux autres. Nous saurons si nous revenons, comme nous l'espérons, être reconnaissants. Les colis que vous nous envoyez sont pour nous inestimables, sans quoi que deviendrions-nous, ma femme ne peut plus manger la soupe<sup>8</sup> qui l'a rendue malade, nous avons reçu jusqu'à présent 1 colis pour nous et deux vestimentaires et ainsi que trois colis de W. Nous espérons que vous utiliserez toutes nos étiquettes, car nous sommes malheureusement, nombreux à vivre dessus. Les colis de Rennes et de Paris ne nous sont pas parvenus. Voudrez-vous en souffler [?], je vous prie, à Marguerite un mot. Nous avons été heureux de recevoir le jambon qui est délicieux. Vous pourrez m'envoyer dans le prochain envoi un autre morceau et si les poulets ne sont pas tous vendus, nous aimerions en recevoir un. Nous nous excusons auprès de Tante Rose de lui donner tant de mal, mais quelle chance inouïe de l'avoir. Les crêpes étaient délicieuses. Les œufs durs un vrai régal pour nous, nous avons oublié le goût des pommes de terre. Puis-je vous prier de nous envoyer de nos confitures et il y a des boîtes en fer blanc dans le banc et qui fermeront assez bien, il y a d'autre part de la crème de marron et de la confiture d'orange dans le pétrin. Nous aimerions également que vous puissiez nous joindre dans chaque colis un paquet de pâtes, 1-2 boîtes de tomates concentrées ainsi qu'une boîte de farine Heudebert semoule pour potage, que vous trouverez dans le bas du pétrin. Nous avons la possibilité de faire un peu de cuisine et ça distrait ma femme. Nous avons maigri tous les deux mais le moral est à présent très bon et nous sommes pleins de courage. Si vous avez des bonnes nouvelles à nous apprendre, faites-le. Ma femme vous prie de lui envoyer un petit colis, qui peut venir sans étiquette et contenant : 2 ceintures de cuir (1 rouge et 1 marron) 1 porte jarretelles en satin noir et qui se trouve dans le 2<sup>ème</sup> tiroir de la commode à côté du lavabo, une brosse à habit ; ses sabots blancs ; une petite boîte de cirage noir. Dans le colis vous pourriez peut-être mettre quelques grandes pommes de Paris. Je vous ai envoyé une étiquette pour un ami (Sch) [?]. Ne lui envoyez que du pain, beurre, œufs et des conserves.

---

<sup>7</sup> Les chiens qu'ils aimaient tant et dont ils ne voulaient pas se séparer.

<sup>8</sup> Voir Julie Crémieux-Dunand, *La Vie à Drancy*, Gedalge, 1945. Le livre abonde en informations sur le traitement des internés au camp et sa lecture est difficilement soutenable.

*Pas de viande pour lui, quelques pommes, 2, 3 oignons. Nous espérons que Nanot [?] ne vadrouille pas et qu'il est devenu obéissant, que ne donnerions nous pas pour les voir. Mais nous sommes pleins d'espoir. Nous vous remercions encore une fois de toutes vos gentilleses et nous nous excusons de vous donner tant de tracas. Vous avez presque votre part dans notre malheur. Nous aurons plus tard à nous raconter beaucoup de choses. Pourriez-vous nous envoyer un flacon de Marino<sup>9</sup> [?] comme pour Pelleter [?] ? Merci beaucoup. Vous embrassons bien affectueusement et merci encore une fois.*

Segaller

*Bien des choses à tout le monde et caressez [les] deux petits.*

*Un gilet tricot sans manches*

*Adresse : B Segaller*

*Bloc II Escalier IV chambre 15*

*Plouéan dimanche [8 novembre 1942 ?]*

- Lettre composée d'une page lignée 21 cm par 27 cm pliée en deux et d'une page de 13 cm par 20 cm, non datée, non associée à une enveloppe portant un cachet, adressée à Mlle Quintin

*Mademoiselle.*

*Mon mari vient de sortir avec son frère. Je devais les rejoindre, mais je reste vous écrire n'ayant aucun goût pour la promenade. Suis trop triste en pensant à nos pauvres amis les Sigaller.*

*Alors vous ne savez pas qu'ils ont quitté Drancy ? Et depuis mardi ! Ils continuent leur calvaire ! Sans doute que nous n'aurons plus de leurs nouvelles et que nous ne les reverrons plus...*

*Monsieur nous a écrit seulement quelques lignes pour nous dire qu'ils partaient avec courage et espoir et de bien soigner leurs chers petits. Nous avons beaucoup pleuré. Nous avons un immense chagrin.*

*Nous nous attendions à une bonne lettre pour nous dire combien ils étaient heureux de savoir leurs chiens bien hébergés et qu'ils recevaient tous leurs colis. Rien !... Nous leur en avons expédié ! presque journallement car Monsieur est un débrouillard et nous envoyait les tickets des autres prisonniers. Sans doute qu'ils n'auront pas reçu les deux ou*

---

<sup>9</sup> Sirop, composition marine aux oligoéléments et sels minéraux. Complément alimentaire.

*trois derniers colis. C'est bien dommage car ils renfermaient du pain frais – 4 livres, du beurre, du lard, du chocolat – du sucre, du lait concentré etc...*

*Nous leur avons expédié également 2 grands colis de vêtements chauds – couverture – 2 draps – des chaussettes, des bas, des cache-nez etc... mais qu'ils ont dû recevoir depuis le début.*

*C'est dommage qu'ils ne soient pas restés passer l'hiver à Drancy. Ils auraient eu froid mais pas trop faim.*

*Nous vous avons expédié des pommes de terre – et du lait d'Auguste et de la farine.*

*Vous pourrez vous en servir à présent.*

*Je crois qu'il y aura encore à vous expédier d'autres sacs de pommes de terre, quand les autorisations arriveront à [Cueff?].*

*C'est celui-ci et sa femme qui vous ont rendu visite.*

*Jusqu'à présent on pouvait expédier pas mal de choses comme colis agricole. À présent le contrôle est devenu sévère.*

*À la gare on ouvre toutes les caisses. Impossible de frauder.*

*Nous vous mettrons encore parmi vos pommes de terre des morceaux d'Auguste.*

*Quant à vos tableaux et rideaux nous les emballerons dès que nous pourrons.*

*On les a enlevés de la maison, et sont en sécurité.*

*Dans une malle et une caisse nous avons ramassé quelques affaires pour que nos pauvres amis s'ils retournent retrouvent quelques choses.*

*Nous avons demandé la maison à louer et la [serre?] jusqu'à la fin de la guerre. Il y a de nombreuses personnes qui voudraient les remplacer.*

*La perquisition n'a pas encore eu lieu. Quand les autorités verront le ménage je crois qu'ils s'en iront ainsi.*

*Ce sont des choses démodées de la campagne et sans valeur. Mais Madame aimait l'antiquité*

*à suivre quand mon mari rentrera.*

**(Ecriture différente )**

*Ma chère Mademoiselle Quintin*

*Ma femme a tenu à vous écrire pendant mon absence. Elle avait peur que je ne rentre trop tard et que je ne puisse vous écrire aujourd'hui.*

*J'ai bien reçu votre lettre ainsi que l'étiquette qui ne pourra pas me servir puisque les amis sont partis de Drancy depuis mardi. Voici d'ailleurs la copie de la carte que j'ai reçue de Mr. S. : « Nos chers amis*

Nous vous écrivons pour la dernière fois car nous partons demain. Merci de tout cœur pour tout ce que vous avez fait pour nous. Nous avons beaucoup de courage et espérons que nous nous reverrons.

Prenez soin[s] des petits, c'est notre unique désir et comptons sur vous tous. Ce sera notre seule consolation. Merci encore une fois.

Signé : Sigaller

Lundi soir 2/11/42

Amitiés à tous nos amis et surtout à Monsieur Le Maire<sup>10</sup>. »

*Pendant la semaine j'ai expédié 5 colis alimentaires*

*1 lundi – 2 mardi – 2 jeudi et j'ai eu la carte vendredi. Je pense que ces colis qui contenaient du pain, gâteaux, beurre, lard, jambon, pommes, saucisson, sucre, chocolat, conserves, etc... ont été distribués à d'autres malheureux du camp. À moins que Mr. Segaller se soit trompé et qu'il y ait eu un contre-ordre et que les pauvres amis se trouvent toujours au camp. Il serait peut-être prudent de vérifier vous-même ce qu'il en est exactement. La carte de Mr Segaller nous a donné un gros chagrin surtout après tout ce que nous a raconté Mr Cueff après son voyage de Paris. Souhaitons malgré tout que nous puissions vous revoir vous en des temps plus cléments et qui pourraient être plus proches que nous n'oserions espérer !...*

*Parlons maintenant de vos pommes de terre. Je vous ai expédié 2 sacs de P. de T. Suivant les indications de Mr Segaller 1 des colis est adressé 11 Rue Pierre Curie, c'est Mr Segaller lui-même qui avait fait la demande. C'est de sa récolte que j'ai fait l'envoi. La pomme de terre n'est pas très belle, mais je crois qu'elle est bonne. En ce qui concerne*

---

<sup>10</sup> Monsieur Hamon Moal.

*vos pommes de terre pour les tickets que Mme Néa (sœur de Mr Cueff) doit vous expédier; j'ai dit à Mr Cueff de faire le nécessaire et de me prévenir quand les autorisations arriveront. Si par la suite, vous auriez besoin d'autres choses n'hésitez pas à me le dire. Je ferai toujours tout ce qui me sera possible pour vous ravitailler et adoucir tant soit peu la rigueur des temps.*

*Croyez, chère Mademoiselle Quintin, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs*

Signature illisible mais peut-être quelque habitant de Plouéan pourra-t-il me renseigner.

- Carte postale ouverte et préaffranchie, envoyée de Drancy, le 5 novembre 1942, à Mlle Marguerite Quintin, 68 boulevard Saint-Michel, Paris V. Cachet postal de Drancy et cachet de la Préfecture de Police Camp d'internement de Drancy Bureau de la Censure. Carte écrite au crayon.

*Notre bien chère amie,*

*On vient de nous [signifier ? Une tache d'encre masque le mot] que nous partirions demain<sup>11</sup>. C'est donc pour la dernière fois que nous vous écrivons. Merci encore une fois de votre amitié et gentillesse, que nous n'oublierons pas. Nos dernières pensées vont à vous et à Claire &[?].*

*Ecrivez s.v.p. à [?] de prendre soin des petits, c'est notre seul désir.*

*Nous vous embrassons de tout cœur et vous disons peut-être au revoir.*

Segaller

- Carte postale ouverte et préaffranchie, envoyée d'Épernay Gare, Marne, le 4 novembre 1942 à 17 heures 35, à Madame L. Prusac, 20 rue Saint-Esprit, Saint-Tropez, Var. Écrite au crayon. L'expéditeur, probablement un cheminot, indique un nom [Mr J. Surgui ?] et mentionne Épernay sans préciser davantage l'adresse.

---

<sup>11</sup> Convoi n° 40, du 3 novembre 1942. « Le programme de déportation prévu par la Gestapo pour octobre 1942 n'a pu être réalisé, le gouvernement de Vichy, ayant en septembre sensiblement ralenti le concours efficace et indispensable qu'il apportait à l'arrestation des Juifs et à leur transfert vers Drancy. Le dernier convoi, le trente-neuvième, n'était parti le 30 septembre avec un chargement de 211 Juifs, que pour des raisons de politique et de prestige». Serge Klarsfeld, édition de 1978, *Notices des convois du Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, mises à jour par Jean-Pierre Strouweis.

*Mercredi 2 heures*

*Nos chers, je vous écris du train en route pour nous ne savons pas où, suivre notre destin ; que nous n'avons pas su éviter. Nous espérons que nous [tiendrons ?] ; ma chère Ella est déjà méconnaissable, mais pleine de courage. Pensons à vous, vers qui vont nos dernières pensées et vous embrassons de tout cœur.*

Illisible

- Papier pelure (carbone) 10,5 cm par cm ; texte dactylographié puis découpé

*Partant pour une destination inconnue, n'envoyer ni colis ni correspondance.*

## Pendant ce temps...

11 juin 1942

La Gestapo décide l'application de la Solution finale de la Question juive à l'Europe de l'Ouest (France, Belgique, Pays-Bas). Le contingent pour la France, dans un premier temps, est fixé à 40 000 juifs.

16 juin 1942

René Bousquet, secrétaire général à la police, face aux chefs SS, accepte une première livraison en provenance de la zone libre – où il n'y a pas de soldats allemands – de 10 000 juifs étrangers considérés comme apatrides.

22 juin 1942

Premier convoi au départ de Drancy vers Auschwitz.

22-27 juin 1942

800 juifs arrêtés à Marseille.

Juillet 1942

Premières arrestations de juifs dans les Deux-Sèvres, effectuées par la police allemande en présence de policiers français.

1<sup>er</sup> juillet 1942

Jean Marin, à la BBC, évoque le massacre de 700 000 juifs polonais et les chambres à gaz.

2 juillet 1942

Les chefs SS Oberg, Knochen, Lischka, Hagen, obtiennent du gouvernement de l'État français représenté par son Secrétaire général à la Police, René Bousquet, l'arrestation par la police française à la mi-juillet des familles juives du Grand Paris considérées comme apatrides (allemandes, autrichiennes, polonaises, russes,

tchèques ou françaises dénaturalisées). René Bousquet place en dernière ligne les juifs français et avant tout les juifs nés français. 10 000 juifs apatrides de la zone libre doivent être livrés aux Allemands.

3 juillet 1942

Le Conseil des ministres à Vichy est informé par Laval et Pétain de l'accord du gouvernement pour la solution retenue par Bousquet. « *Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation des familles juives de zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas.* » L'administration des PTT reçoit l'ordre de retirer aux juifs leurs appareils téléphoniques et de leur interdire l'accès aux cabines publiques.

8 ou 9 juillet 1942

Une ordonnance allemande interdit aux Juifs l'accès aux lieux publics de la zone occupée. La 9<sup>e</sup> ordonnance allemande leur interdit les théâtres, cinémas, musées, bibliothèques, stades, piscines, jardins publics, restaurants, salons de thé, cabines de téléphone. Ils ne peuvent plus entrer dans les magasins qu'entre 15 et 16 heures.

15 juillet 1942

Le secrétaire général de la police de Vichy donne l'ordre au préfet de police de Paris de commencer les arrestations. En Corse, le préfet, avec l'aide du consul général de Turquie à Marseille, a « *escamoté des statistiques, quelques mois avant, les juifs réfugiés dans l'île* ». La Corse est le seul département où aucun juif n'a été déporté (A. et C. Campana, *La Corse, île des Justes ?* France 5, 14 avril 2013).

16-17 juillet 1942 (voir aussi 31 août 1942)

Une rafle à Paris de 22 000 adultes est envisagée. La police française est chargée d'arrêter les juifs étrangers (allemands, ex-autrichiens, polonais, tchèques, russes soviétiques ou russes blancs, apatrides), entre 16 et 60 ans pour les hommes, entre 16 et 55 ans pour les femmes, entre 2 et 16 ans pour leurs enfants, pas les Français. Les associations juives sont informées par les fuites provenant de l'administration française (Préfecture de police, entre autres) de l'imminence de la rafle. Rafle du Vel' d'Hiv : 13 512 arrestations (dont celles de 9 234 femmes et enfants) effectuées par la police parisienne. Les autorités françaises insistent auprès des Allemands pour que les enfants soient déportés avec leurs parents, mais les SS les préviennent que le programme des convois de déportation, trois trains par semaine, est tel que les parents risquent d'être déportés sans leurs enfants pour la déportation desquels Berlin n'a pas encore donné son accord (les camps sont ouverts mais les crématoires auxquels sont destinés les enfants ne sont pas opérationnels).

19 juillet 1942

Échec de la rafle de Nancy. 399 Juifs sont sauvés par la police de Nancy, seuls 19 sont arrêtés. Les familles internées au Vel d'Hiv sont transférées dans les camps du Loiret.

22 juillet 1942

Protestation solennelle de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France. Commencement de la liquidation du ghetto de Varsovie.

26 juillet 1942

Les Églises néerlandaises protestent publiquement contre la déportation des juifs dans un télégramme au commissaire du Reich et lu en chaire le 26 juillet.

31 juillet 1942

« *L'application de certaines mesures de protection contre les Juifs a déterminé, dans une partie de la population parisienne, des étonnements et même des indignations.* » Dorsay (=Pierre Villette, mort en 1966), « *Quand Israël se lamente... et prépare sa revanche* », *Je Suis Partout*, p. 2.

Août 1942

Avant ce mois, selon Walter Laqueur, un certain nombre de rapports dignes de foi sur les massacres massifs et même l'utilisation des gaz sont arrivés à l'Ouest, émanant de la Résistance polonaise, d'évadés, de soldats italiens, et même des agents de la Gestapo, dont certains étaient juifs. Les rapports des préfets sont unanimes : « *Les mesures prises contre les Juifs ont été critiquées par la plus grande partie de la population* » (rapport du préfet de Lot-et-Garonne). Synthèse des rapports des préfets au ministère de l'Intérieur, août 1942 : « *remous très net dans l'opinion (...) ; sympathie compatissante, désapprobation non dissimulée* », à propos des arrestations de juifs. Rafles d'août 1942 : en Auvergne, plus de 50 des juifs devant être arrêtés n'ont pas été pris. Puy-de-Dôme : 226 personnes figurent sur les listes, 59 sont déportées.

3 août 1942

Une commission franco-allemande organise le calendrier de la déportation des Juifs. Les pères et les mères sont séparés de leurs enfants. Les enfants de moins de 13 ans restent seuls. Ceux du Vel d'Hiv encore vivants sont progressivement transférés à Drancy.

7 août 1942

Le premier convoi de la zone libre, constitué d'internés juifs allemands du camp de Gurs, arrive au camp de Drancy.

8 août 1942

Gerhard Riegner, délégué du Congrès juif mondial à Genève, avertit officiellement le vice-consul des États-Unis à Genève de l'extermination systématique des Juifs.

10 août 1942

À l'occasion de la visite de Georges Lamirand, secrétaire général à la jeunesse du gouvernement de Vichy, les élèves du Collège Cévenol dénoncent la rafle du Vel d'Hiv<sup>7</sup>. Ils précisent que des juifs se trouvent parmi eux. A la gendarmerie qui l'interroge, André Trocmé répond : « *Nous ignorons ce qu'est un juif, nous ne connaissons que des hommes.* »

13 août 1942

Les frontières suisses sont officiellement fermées. Les visas sont octroyés de façon très restrictive, surtout aux Juifs.

14-31 août 1942

Plus de 3 000 enfants de 2 à 13 ans dirigés vers Drancy puis déportés à Auschwitz, mêlés aux juifs de la zone libre. (200 des 11 000 enfants juifs déportés reviendront des camps<sup>12</sup>.) En effet, il n'y a plus d'adultes dans les camps du Loiret et Berlin refuse des convois exclusivement remplis d'enfants.

19 août 1942

Lettre du Cardinal Gerlier à Pétain pour protester contre les arrestations de Juifs.

20 août 1942

Le Pasteur Boegner, à la tête de la Fédération protestante de France, écrit au Maréchal Pétain sur « *une défaite morale dont le poids serait incalculable* ». Une copie de cette lettre privée a été communiquée au cardinal Gerlier, qui l'a transmise à Pinkney Tuck, conseiller d'ambassade, d'abord sous les ordres de l'amiral Leahy, puis seul en poste à Vichy, de mai à novembre 1942. Le texte a alors connu une importante diffusion en France comme sur les ondes étrangères.

23 août 1942

Lettre pastorale de M<sup>gr</sup> Saliège, archevêque de Toulouse (diffusée par tracts auprès des Français), contre les persécutions.

---

<sup>12</sup> On dénombre 11 458 enfants juifs déportés (*Le Monde*, 15 février 2014). Voir le site Internet Territoires et trajectoires de la déportation des Juifs de France [tetrad.huma-num.fr](http://tetrad.huma-num.fr)

26 août 1942

Début de la rafle par laquelle Vichy livre aux Allemands plus de 10 000 Juifs étrangers réfugiés au sud de la ligne de démarcation. J. Benedetti, préfet de l'Hérault, avec l'aide de ses subordonnés, parvient à limiter le nombre d'arrestations (il sera dénoncé et déporté en 1944). Consigne 663 des services de l'Information de Vichy : « *Interdire jusqu'à nouvel ordre toutes les informations sur les arrestations de Juifs en zone Sud.* » Lettre pastorale de M<sup>gr</sup> Théas.

29 août 1942

Le gendarme commandant la XIV<sup>e</sup> région de gouvernement militaire de Lyon, le Général Robert de Saint-Vincent, refuse de coopérer à l'embarquement de 650 juifs envoyés en zone occupée. Il est limogé le 31 août.

30 août 1942

La lettre de protestation de M<sup>gr</sup> Saliège, évêque de Toulouse, est lue dans les églises de son diocèse : « *[Les Juifs] sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier.* » La lettre pastorale de l'évêque de Montauban, M<sup>gr</sup> Théas, dénonçant les rafles de Juifs est lue dans les églises de son diocèse.

31 août 1942

Deux tiers des personnes visées ayant échappé à la rafle au 17 juillet 1942, l'opération a été poursuivie : 1 200 adultes supplémentaires arrêtés ainsi que des centaines d'enfants.

Septembre 1942

Ralentissement de la coopération policière massive entre Vichy et la Gestapo. Rapport des chefs SS Oberg et Knochen : « *Le président Laval a expliqué [le 2 septembre 1942] que les exigences que nous avons formulées concernant la question juive s'étaient heurtées ces derniers temps à une résistance sans pareille de l'Église.* » Le programme du service des affaires juives de la Gestapo d'un convoi quotidien de mille déportés entre le 15 septembre et le 31 octobre sera annulé (S. Klarsfeld). « *La population française en général désapprouve fortement la campagne [d'arrestations].* », Résumés des événements en France du 17 août au 6 septembre 1942 et du 6 au 19 septembre 1942, Services de renseignement britanniques.

6 septembre 1942

Assemblée au Musée du Désert, prise de parole du pasteur Marc Boegner (prédication du matin, allocution radiodiffusée de l'après-midi : « *Ah ! Comme elle est vraie plus que jamais, la parole de l'apôtre Paul, affirmant que dans l'Église du Christ, « il n'y a plus ni juif ni grec, ni esclave ni homme libre, mais que Dieu est tout en tous.* » La lettre pastorale de l'évêque de Marseille dénonçant les rafles de Juifs est lue dans les églises de son diocèse.

11 septembre 1942

496 juifs arrêtés dans le Nord et le Pas-de-Calais, regroupés à la gare de Fives. Une soixantaine d'enfants juifs sont sauvés par des habitants d'origines, de professions, de convictions très variées, au risque de leur vie et de celle de leurs proches. C'est un des plus grands sauvetages de juifs en partance pour Auschwitz selon Serge Klarsfeld.

15 septembre 1942

La *Feldgendarmerie* et quatre agents de police français, munis de listes établies deux ans auparavant par les autorités françaises, effectuent une opération combinée qui aboutit à l'arrestation dans le Nord de 526 juifs déportés à Auschwitz. La population juive du département est bien plus nombreuse. Mais beaucoup de municipalités ont « perdu » les listes dressées en conformité avec les lois vichyssoises antisémites de l'été 1940.

21 septembre 1942

Mise en route à Pithiviers du convoi n° 35 qui doit rallier Auschwitz (535 hommes, 465 femmes, 163 enfants de moins de 18 ans; 29 survivants en 1945).

22 septembre 1942

Le sous-préfet de Pithiviers, Michel Junot, se félicite dans un rapport que le départ ait eu lieu en bon ordre.

23 septembre 1942

Du 27 mars 1942 au 23 septembre 1942, 36 088 internés juifs en 36 convois déportés de Drancy à Auschwitz.

24 septembre 1942

Plusieurs arrestations de masse. Rafle des juifs roumains (1 574 personnes, dont 829 femmes et 183 enfants, arrêtés par la police parisienne).

30 septembre 1942

Entre le 17 juillet et le 30 septembre, 33 000 personnes ont été déportées de Drancy à Auschwitz.

Octobre 1942

*L'Humanité* clandestine fait état de l'expérimentation par les Allemands des gaz toxiques sur 11 000 juifs déportés des deux zones. Les autorités allemandes exigent la remise de tous les juifs sortant de prison dans le département de la Seine.

9-10 octobre 1942

Première grande rafle de juifs opérée dans les Deux-Sèvres par la police et la gendarmerie françaises.

20 octobre 1942

*J'accuse* évoque les fours crématoires qui attendent les juifs déportés de France.

31 octobre 1942

Léon Bronchart, mécanicien à la SNCF, refuse de conduire le train 4128 de déportés juifs partant de Montauban. Il sera arrêté par la Gestapo en janvier 1943.

Novembre 1942

42 000 juifs ont été déportés entre juin et novembre 1942. Il faudra ensuite 21 mois aux SS pour déporter 32 000 juifs (S. Klarsfeld). Arrivée à Londres de Jan Karski, non juif, courrier du gouvernement polonais. Témoignage direct sur le ghetto de Varsovie et le camp de Belzec.

9 novembre 1942

Vichy interdit aux juifs étrangers de résider ailleurs qu'à leur adresse habituelle ; s'ils se déplacent, ils doivent posséder un titre délivré par la police. Des mesures d'expulsion des juifs sont prises à l'encontre de certaines catégories de juifs dans plusieurs villes et régions.

15 novembre 1942

Un tract de la Résistance rapporte l'élimination par des gaz toxiques en Pologne de tous les déportés qui ne sont pas aptes au travail.

24 novembre 1942

Conférence de presse de Stephen Wise aux États-Unis sur les deux millions de juifs déjà tués en Europe. Voir plus haut télégramme Riegner.

Source : JKP

